

Préservation de la qualité de l'eau potable



Que fait la Vallée dorée pour protéger la qualité de l'eau potable ?

Une démarche préventive et active

Les aires d'alimentation de captage

Une aire d'alimentation de captage (AAC) ou bassin d'alimentation de captage (BAC) représente la surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra in fine la nappe phréatique et l'installation de captage de l'eau potable.

Les captages du site de Labruyère sont alimentés en eau par un territoire (le BAC) d'une surface de 6500 ha. Un partenariat est mis en place avec la commune de Sacy-le-Grand, du fait de la proximité de son propre forage.

La protection des aires de captage

Pour protéger la qualité de l'eau souterraine, la stratégie développée par la Communauté de Communes consiste à intervenir sur le BAC pour limiter l'ensemble des polluants (pesticides, nitrates, hydrocarbures, etc.) susceptibles de s'infiltrer dans ces zones.

Des actions menées avec la profession agricole

La Communauté de Communes est mobilisée, avec les exploitants agricoles du territoire, pour protéger et améliorer la qualité de l'eau potable à travers plusieurs projets :

- La mise en place d'un dialogue territorial : préalable à l'action en bonne intelligence, le dialogue territorial permet de mettre autour de la table tous les acteurs concernés par la question « comment préserver l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture ? »
- La réduction des pertes en azote (nitrates) par l'analyse du sol des parcelles agricoles et la mise en place d'actions correctives au vu des résultats.
- Le développement de l'agriculture biologique. Voir la page « [Bien se nourrir](#) » du site pour en savoir plus.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Tout exploitant agricole désireux d'améliorer ses pratiques et ayant au moins une parcelle sur le BAC peut bénéficier d'une de ces mesures.

Ce sont des aides publiques, liées à la Politique Agricole Commune, mobilisables en contrepartie, par exemple, d'une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'une meilleure gestion de la fertilisation, de la remise en prairies de parcelles cultivées ou encore de l'implantation de jachères fleuries.

[Voir la carte des MAEC](#)